

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASES 164 Subvention (55 000 €) et convention pluriannuelle avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement en 2019 et 2020 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13, L.2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 55 000 euros au profit de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, située 3 avenue Victoria 75004 Paris, et lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle fixant l'attribution de ce financement ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle entre la ville de Paris et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, située 3 avenue Victoria 75004 Paris, fixant les conditions d'attribution d'une subvention au titre de l'année 2019, pour le financement du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des EHPAD.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 55 000 euros est attribuée à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 934, rubrique 423, destination 4238005, nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO